

Thème : Comment porter des enchères ?

Date : Vendredi 24 mars 2023 de 14h à 17h

Lieu : Les Sables d'Olonne

Pré-requis : être avocat / **Niveau : 1**

Objectifs :

- *Rappel des règles déontologiques*
- *Identifier le client*
- *Monter le dossier en fonction du client*
- *Porter les enchères*
- *Accomplir les obligations de l'adjudicataire*
- *Clôturer le dossier*

Méthodes mobilisées :

Programme :

1. Rappel sur les règles déontologiques et professionnelles
2. Les honoraires
3. Identifier le client : personne physique (mariage, PACS, concubinage), personne morale, le marchand de biens
4. Monter le dossier en fonction du client (personne physique ou personne morale)
5. Porter des enchères
6. Accomplir les démarches suite à l'adjudication
7. Clôturer le dossier

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive avec plan détaillé de l'intervention, supports avec annexes et conseils pratiques.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Maître Anne-Marie FREZOULS, Avocate au Barreau de Poitiers

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.